

La constitution

Les raisons pour lesquelles nous, les gens de l'Ouest, nous opposons à la formule d'amendement sont fort bien résumées à la page 11 du mémoire du premier ministre de la Saskatchewan, que je cite ici pour le compte rendu:

La formule d'amendement proposée est l'élément le plus inacceptable de la résolution fédérale, l'élément qui menace le plus gravement les principes fondamentaux du fédéralisme. Le gouvernement de la Saskatchewan ne peut approuver la résolution que si des modifications importantes sont apportées à la formule d'amendement.

Dans un État fédéral, la formule d'amendement est la partie la plus importante de la constitution même. Or, la formule d'amendement proposée dans la résolution est tellement faussée en faveur du gouvernement central et à l'encontre des intérêts des provinces qu'elle menace l'équilibre si crucial au maintien de la confédération canadienne telle qu'elle existe à l'heure actuelle.

Je crois que cela résume assez bien la question.

Au sujet de la formule d'amendement provisoire, je ne peux que constater que ce n'est rien d'autre qu'une illusion, comme l'a laissé entendre le député de Provencher. Notre parti a proposé une solution de rechange, une autre formule d'amendement. Elle n'est peut-être pas parfaite, mais je crois qu'elle reflète plus fidèlement la réalité canadienne tout en réaffirmant les bases du fédéralisme. Je suis convaincu qu'elle permettrait d'instituer un gouvernement central fort sans étouffer les particularités culturelles régionales du Canada, et par dessus tout, elle respecterait l'égalité des provinces entre elles.

Je suis également opposé aux dispositions concernant le référendum. À mes yeux, le recours au référendum est contraire au principe de la démocratie parlementaire. Cette disposition de la résolution est celle qui est le plus susceptible d'être source de divisions. On nous dit qu'il ne servira qu'à dénouer les impasses, mais en réalité, le gouvernement pourrait y avoir recours n'importe quand, et il s'agit en fait d'une forme de formule d'amendement. C'est un moyen qui pourrait circonvenir le pouvoir provincial et par conséquent modifier de manière significative notre système fédéral. Et nous savons ce qu'on peut faire pour manipuler l'opinion publique, manipuler les règles et la question, et ce qui est plus important encore et à quoi d'autres députés ont également fait allusion, il y a le fait que seul, le gouvernement fédéral aura le droit de lancer un référendum, et pour qui sait manipuler la question et se livrer au genre de campagnes publicitaires pour lesquelles le gouvernement est si réputé, il est assurément possible de recevoir le genre de réponse que l'on cherche.

Le procédé employé est un autre aspect que je n'admets pas et dont on a beaucoup parlé. Je ne saurais accepter une action unilatérale. Cela ne marche pas dans notre pays et va à l'encontre de la tradition canadienne. Demander à Westminster de procéder à des changements sans le consentement des provinces est assurément une pratique des plus injustes. Cela revient à demander à la Grande-Bretagne de faire pour nous ce qu'il serait illégal de faire chez nous au Canada.

Ce document comporte d'autres faiblesses et d'autres carences. On a beaucoup vanté les mérites de ce projet de réforme constitutionnelle, mais à mon avis, monsieur l'Orateur, une fois qu'on a retiré de cette résolution tout le verbiage, on s'aperçoit qu'elle présente de nombreuses lacunes et, chose des plus regrettables, que certaines inégalités criantes qui existent depuis des années, y ont été négligées. Or, ce sont ces inégalités que l'on a fait semblant de ne pas voir par le passé et que cette mesure législative passe également sous silence qui ont engendré, dans notre pays, les dissensions et l'aliénation que

l'on sait. Dans bien des cas, ce projet de résolution ne fait qu'exacerber ces motifs de dissension.

● (2030)

Je vais vous citer un exemple, monsieur l'Orateur, celui de la suppression du statut d'égalité des provinces. L'Ouest constitue actuellement une minorité et du fait de son caractère unilatéral, cette mesure, qui ne tient nullement compte de ces provinces, ne fera qu'aggraver la situation. Mais ce qu'on a totalement passé sous silence et qu'on a complètement perdu de vue, c'est l'inégalité politique qui existe dans notre pays, inégalité qui tient la moitié du Canada complètement à l'écart des décisions politiques. À mon avis c'est, au Canada, le problème n° 1.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que si c'est l'inégalité linguistique et culturelle qui a provoqué les problèmes au Québec, c'est l'inégalité politique qui est à l'origine des problèmes qui existent actuellement dans l'Ouest. C'est en fait cette question qui est à la base de tout le problème énergétique. C'est elle qui constitue la racine du sentiment d'aliénation de l'Ouest, et c'est elle qui est à l'origine et au cœur du séparatisme de cette même région. Or, le gouvernement ne s'est jamais préoccupé de ces sujets qui sèment la discorde et il ne l'a pas fait davantage dans cette résolution.

L'Ouest est mécontent parce qu'il ne prend pas part aux décisions. Il en est écarté. L'Ouest est une région très dynamique, en pleine croissance, mais elle se considère impuissante à cause de son manque d'influence politique. Voilà pourquoi il y fleurit des groupes scissionnistes et des mouvements séparatistes. À moins que l'on ne répare cette injustice politique à propos de laquelle le ressentiment continuera de couver et de croître, le pays pourrait en souffrir. Nous avons besoin d'une réforme électorale, que ce soit la réforme du Sénat, l'adoption de la représentation proportionnelle ou toute autre réforme. Le mécanisme régulateur que devait être le Sénat est dégradé à tel point qu'il a perdu toute utilité.

Je cite le rapport du groupe d'étude sur l'unité canadienne, qui, à la page 41, expose le concept qui a présidé à la création du Sénat. On y lit:

Le rôle du Sénat et le mode de sélection de ses membres furent longuement débattus au moment de la Confédération. Le mode retenu était destiné à faire contrepoids au principe de la «représentation de la population» qui joue à la Chambre des communes. On voulait que le Sénat joue le rôle de «réviseur pondéré» en reconsidérant les projets de loi de la Chambre basse plus «radicalement démocratique», et qu'il protège d'autre part les intérêts privés, d'où les conditions de propriété qui figurent parmi les qualités requises pour être sénateur. Le Sénat devait également représenter les intérêts provinciaux et régionaux.

Un peu plus loin on lit que:

L'efficacité du Sénat et sa crédibilité comme corps représentatif des intérêts régionaux sont contestées; le mode de nomination de ses membres et la pratique y présidant le font passer pour une institution servant à récompenser les amis du gouvernement en place.

Ainsi, nous sommes dépourvus de ce mécanisme chargé d'assurer l'équilibre régional. Il faut réparer cette injustice politique. C'est essentiel au fonctionnement harmonieux du pays. Toutes les régions du Canada doivent prendre une part active au processus de décision du gouvernement national. En l'absence d'une telle participation, les tensions vont se produire, les divisions vont s'accroître et notre fédération va s'écrouler.